



# CAHIER DES CHARGES

## Appel à création de bloc

*Les deux universités et 8 grandes écoles du site rennais, l'Université de Rennes 1, l'Université Rennes 2, AGROCAMPUS Ouest, Centrale Supélec, EHESP, ENSAI, ENS, ENSCR, INSA et Sciences Po Rennes, s'associent dans le cadre d'un consortium pour faire évoluer leur offre de formation. Par l'intermédiaire de cet appel à projets, Cursus IDE@L s'inscrit dans le cadre européen du processus de Bologne, en cohérence avec le cadre national des formations et les objectifs stratégiques du contrat pluriannuel de chaque établissement préparant ainsi la future accréditation. Il vise à soutenir et promouvoir les initiatives des équipes pédagogiques qui s'engagent dans une transformation de leurs enseignements et des pratiques pédagogiques en vue de favoriser les apprentissages, répondant ainsi aux nouveaux besoins des apprenants.*

Ce cahier des charges, à destination des enseignants des établissements du consortium, précise les modalités de réponse à l'appel à projets : la procédure, le calendrier, l'aide attribuée, les modalités de l'accompagnement, les attendus.

# SOMMAIRE

1. Pour quoi ? .....	3
2. Pour qui ? .....	3
3. Quel est l'accompagnement ? .....	4
4. Quelle est l'aide attribuée ? .....	4
5. Quelle est la procédure ? .....	5
5.1. Comment déposer un projet ? .....	6
5.2. Quel est le calendrier ? .....	7
5.3. Comment sont sélectionnés les projets ? .....	8
5.4. Quelle est la réponse apportée par le comité de sélection ? .....	9
6. Quels sont les attendus ? .....	10
6.1. Qu'est-ce qu'un bloc d'apprentissage ? .....	11
6.2. Qu'est-ce qu'un bloc de compétences ? .....	12
6.3. Quels sont les livrables ? .....	13
6.4. La structuration en majeure/mineure .....	14
7. À consulter .....	15

# 1. POUR QUOI ?

Cet appel à projets a pour objectif la création ou la transformation de modules de formation en blocs d'apprentissage et blocs de compétences mis à disposition dans une banque de blocs mutualisée entre les établissements du consortium de Cursus IDE@L.

Cette transformation de l'offre de formation vise :

- La formation par la pratique à travers des pédagogies actives où l'apprenant est acteur de ses apprentissages
- L'individualisation par le choix offert à l'apprenant de certains éléments de son parcours et par l'auto-évaluation régulière de ses acquisitions
- La flexibilisation en s'adaptant aux nouveaux rythmes de l'apprenant à travers notamment l'hybridation des enseignements et la conception de contenus numériques
- Le développement des compétences clés attendues dans une société numérique attentive à la problématique de la responsabilité sociétale.

# 2. POUR QUI ?

Tous les enseignants-chercheurs et enseignants permanents des établissements membres du consortium rennais de Cursus IDE@L (y compris PRAG-PRCE et enseignants experts). L'enseignant qui répond à l'appel à projets est porteur du projet et responsable du bon déroulement de celui-ci à toutes les phases : du dépôt au suivi jusqu'au bilan, il est l'interlocuteur privilégié entre l'équipe pédagogique et les différents acteurs partenaires. Il assure la cohérence et la communication du projet.

Le porteur de projet peut s'entourer d'autres contributeurs qui participent à la conception des contenus : des personnels non enseignants, étudiants, BIATSS, référents pédagogiques, consultants ou acteurs externes aux établissements. Toutefois, ceux-ci ne bénéficieront pas nécessairement de la rétribution prévue par Cursus IDE@L. Il convient de vérifier cette information avant le dépôt du projet.

### 3. QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT ?

Pour être au plus près des besoins et des contextes, les projets sont accompagnés par le service d'appui à la pédagogie ou l'ingénieur pédagogique de l'établissement porteur du projet, lorsque ce service d'accompagnement existe à l'interne. Cet accompagnement est fortement recommandé et ses modalités sont les suivantes :

- **Dans la phase avant-projet**, l'enseignant voire l'équipe est accompagné(e) dans l'analyse du projet au regard des objectifs « Coursus IDE@L ».
- **Au cours du projet**, l'équipe pédagogique bénéficie d'un accompagnement et de conseils en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique pour l'élaboration des blocs :
  - Architecture de la formation
  - Scénarisation pédagogique
  - Syllabus (prérequis, objectifs d'apprentissage en lien avec les blocs, activités pédagogiques, stratégies d'évaluation...)
  - Compte-rendu d'activités du projet
  - Guides d'usage apprenant et enseignant du bloc
- **Dans la phase de bilan** et dans une optique d'amélioration continue, un accompagnement à la mise à jour des contenus du ou des bloc(s) est proposé à partir de l'évaluation des séquences de cours et de formation par les apprenants.

**Contacts** : consulter la rubrique "Accompagnement" du site [www.cursus-ideal.fr](http://www.cursus-ideal.fr)

*À noter : l'enseignant porteur de projet qui ne bénéficie pas d'un service d'appui à la pédagogie ou d'un ingénieur pédagogique dans son établissement peut formuler une demande à la rubrique "Contact" du site internet (l'accompagnement, dans ce cas, ne peut être aussi rapproché que lorsque ces services existent à l'interne dans l'établissement).*

### 4. QUELLE EST L'AIDE ATTRIBUEE ?

L'aide attribuée rétribue la **conception du bloc et des contenus** qui le composent. Elle est forfaitaire : à titre d'exemple, pour la transformation ou la création d'un module de formation équivalent à 24h en présentiel (heures suivies par un apprenant), l'aide versée d'un montant de 72 heures complémentaires couvre à la fois la conception et les mises à jour des contenus du bloc sur 5 ans (durée de vie d'un bloc). 3 blocs au maximum sont financés par projet, soit 216 heures complémentaires maximum.

Pour 72 heures complémentaires allouées, 2 modèles sont proposés :

- **36h** pour la **création** des contenus, puis **3 x 12h** pour les **mises à jour** les années suivantes

- **46h** pour la **création** des contenus, puis **2 x 13h** pour les **mise à jour** les années suivantes

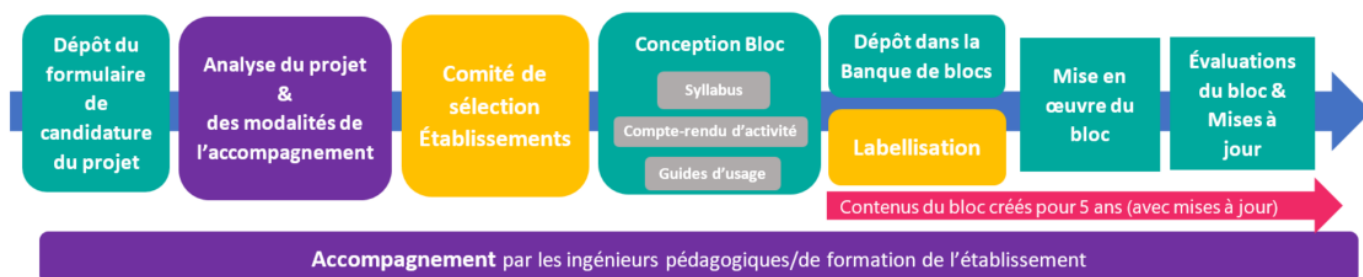
Cette aide est répartie entre les membres de l'équipe projet si plusieurs personnes contribuent à la conception des contenus pédagogiques. Pour rappel, l'enseignant porteur du projet peut s'entourer de personnels non enseignants, dans ce cas, selon le statut, ceux-ci ne peuvent pas nécessairement être rétribués sous la forme d'heures complémentaires par Cursus IDE@L. Il convient de vérifier cette information avant le dépôt du projet, voire d'envisager un co-financement.

L'aide est versée si le projet est retenu et finalisé :

- À la livraison des contenus qui composent le bloc (cf. 6.3. *QUELS SONT LES LIVRABLES ?*)
- Si le bloc correspond au projet déposé et aux critères de labellisation (cf. *Grille de labellisation\**)
- Lorsque le porteur de projet a réalisé le bilan du projet dans une logique d'amélioration continue et prévu le calendrier des mises à jour des contenus (cf. *Compte-rendu d'activités\* du projet*)
- À la signature du *contrat d'auteur\** par le porteur et ses éventuels co-concepteurs pour préciser les modalités de mise à disposition du bloc.

\*Ces documents sont en téléchargement sur le site [cursus-ideal.fr](http://cursus-ideal.fr) à la rubrique « Appel à création de bloc ».

## 5. QUELLE EST LA PROCEDURE ?



## 5.1. COMMENT DEPOSER UN PROJET ?

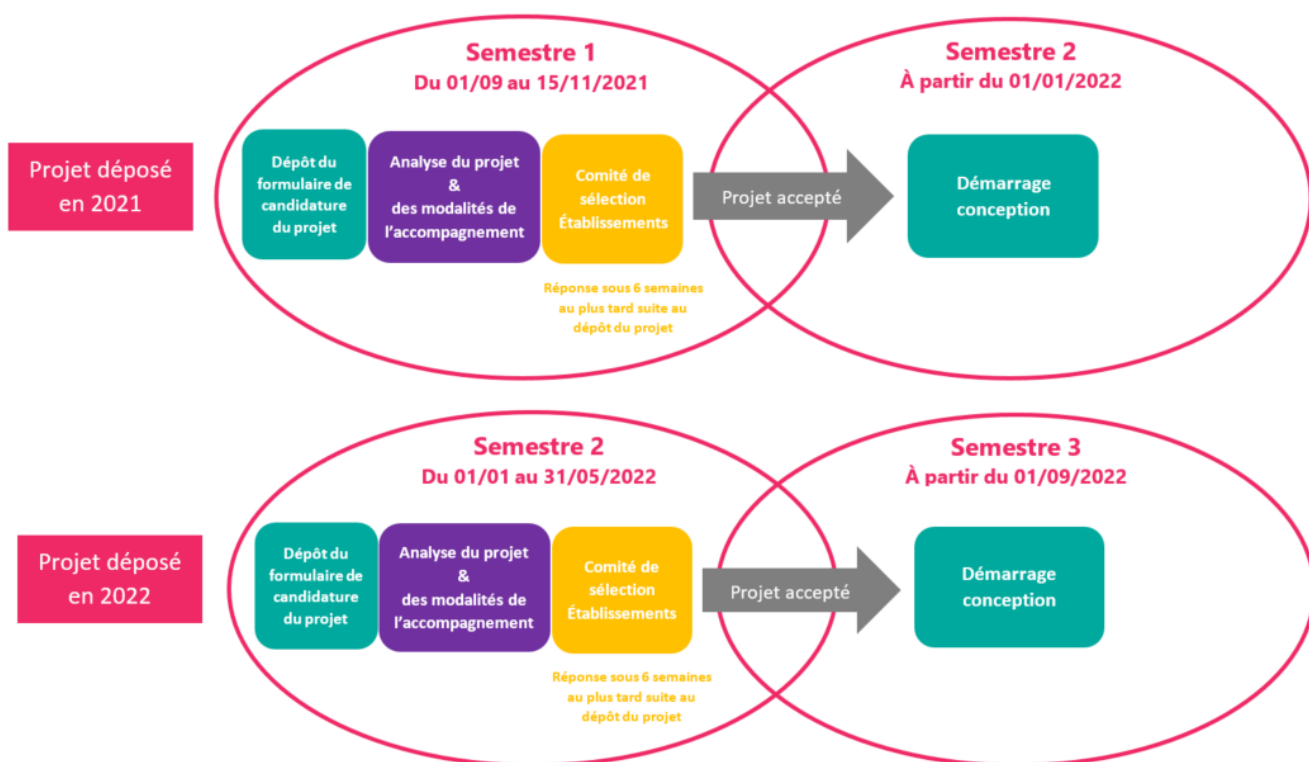
Le dépôt d'un projet de création de bloc s'effectue en complétant le formulaire en ligne, à la rubrique « Appel à création de bloc » du site internet : [cursus-ideal.fr](http://cursus-ideal.fr)

## 5.2. QUEL EST LE CALENDRIER ?

Les projets peuvent être déposés à tout moment de **mai 2021 à mai 2022**.

À partir du **1<sup>er</sup> septembre 2021**, les projets sont étudiés au fur et à mesure de leur dépôt et des comités de sélection se réunissent régulièrement pour apporter une réponse par mail au porteur de projet **6 semaines au plus tard suite au dépôt** de la candidature.

Les projets acceptés démarrent la phase de conception le semestre suivant :



### 5.3. COMMENT SONT SELECTIONNES LES PROJETS ?

Suite au dépôt du projet, une première étude permet une éventuelle mise en relation avec une autre équipe pédagogique ayant déposé un projet similaire dans un objectif de mutualisation. Les projets sont ensuite analysés par des représentants de Cursus IDE@L des établissements (direction des études, direction de la formation, direction des services d'appui à la pédagogie, services d'orientation) et par les ingénieurs pédagogiques et de formation des établissements qui accompagnent les projets.

Le comité de sélection apprécie les candidatures sur les critères suivants :

- **Impact sur la qualité des apprentissages et bénéfiques pour la réussite des apprenants**
- **Flexibilité et individualisation** (adaptation du rythme, hybridation ou co-modalité, possibilité de choix du parcours et/ou d'activités)
- **Clarté de la description du projet** (calendrier, organisation, objectifs, présentation détaillée de la manière dont les pédagogies actives sont intégrées)
- **Moyens envisagés aussi bien en termes de ressources humaines** (disponibilité des personnels support) **que de ressources financières**
- **Potentiel de mutualisation et d'essaimage** (mise à disposition du bloc à d'autres apprenants ou à d'autres enseignants)



## 5.4. QUELLE EST LA REPONSE APPORTEE PAR LE COMITE DE SELECTION ?

La réponse définitive est apportée par mail au porteur de projet, 6 semaines au plus tard suite au dépôt. Elle peut être assortie de recommandations pour mieux répondre au cahier des charges Cursus IDE@L. Si le projet est retenu, la réponse précise le montant de l'aide attribuée en heures complémentaires.

## 6. QUELS SONT LES ATTENDUS ?

Selon le niveau d'exigence visé, plusieurs types de blocs sont possibles, du bloc d'apprentissage au bloc de compétences, forme la plus aboutie. Les projets de blocs doivent s'inscrire dans l'offre de formation de l'établissement du bac +1 au bac +5 et contribuer à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification.

## 6.1. QU'EST-CE QU'UN BLOC D'APPRENTISSAGE ?

C'est un module correspondant à un ensemble cohérent de ressources et d'activités d'apprentissage centrées sur l'apprenant. Le nombre d'ECTS d'un bloc d'apprentissage est de 1 à 5 ECTS (1 ECTS correspond à 25-30h d'apprentissage : travail personnel, présentiel, projet...).

Selon le niveau d'exigence de conception et selon leur composition (décrite ci-dessous), 2 niveaux de blocs d'apprentissage sont proposés :

### LE BLOC D'APPRENTISSAGE \* (1 étoile)

- Diverses formes de **mises en situation et d'activités d'apprentissage** (apprentissage par problème, simulation, projet, jeux de rôle, études de cas...).
- Des **méthodes pédagogiques** favorisant l'interactivité et l'engagement (pédagogie inversée par exemple).
- Des **activités pédagogiques** variées favorisant l'engagement actif des étudiants (interactivité, travaux de groupe...).
- Des **modalités d'évaluation** des apprentissages et les critères sont explicités et cohérents avec les apprentissages visés.
- Des **ressources additionnelles** pour aller plus loin.
- Une **évaluation des enseignements** par les apprenants

### LE BLOC D'APPRENTISSAGE \*\* (2 étoiles)

En complément des éléments qui composent le bloc d'apprentissage\* (1 étoile), son niveau d'exigence est plus élevé en termes d'activités d'apprentissage, d'évaluation, de flexibilisation et d'individualisation.

Il comprend également :

- Une **dimension pluridisciplinaire, interdisciplinaire** et/ou **transdisciplinaire**
- Des **modalités de diagnostic individuel** des acquis antérieurs (entretiens, tests en ligne...).

Le bloc d'apprentissage peut, s'il est conçu en ce sens, devenir un élément pédagogique d'un bloc de compétences.

## 6.2. QU'EST-CE QU'UN BLOC DE COMPETENCES ?

C'est un ensemble homogène et cohérent de ressources, d'activités d'apprentissage et de mises en situation visant le développement de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Le bloc de compétences comprend a minima :

- La formalisation et la description de la compétence visée, de ses composantes de mise en œuvre (types et modes d'action) et des caractéristiques des situations dans lesquelles elle se déploie.
- Les différentes formes de mises en situation et d'activités d'apprentissage "par le faire" proposées (exemples : études de cas, simulation, résolution de problème, stage, travail collaboratif).
- L'intégration d'un haut degré de flexibilité des modalités d'apprentissage (choix du rythme, des cours, des méthodes de travail...).
- L'identification des niveaux de développement attendus et la description d'évaluations permettant de mesurer le développement progressif de la compétence (autoévaluation en cours et après les apprentissages, grille de progression, portfolio, critères d'évaluation...).

Un bloc de compétences peut exister en tant qu'unité autonome ou faire appel à la mobilisation de plusieurs blocs d'apprentissage.

## 6.3. QUELS SONT LES LIVRABLES ?

<h3>Contenus du bloc</h3> <p>(Espace de cours sur la plate-forme Moodle de l'établissement)</p>				<h3>Modalités d'amélioration continue et de mises à jour</h3>	
<b>Syllabus*</b> À destination de l'équipe pédagogique et principalement des apprenants		<b>Guide d'usage de l'apprenant*</b> Description détaillée des modalités et conditions pour suivre le bloc.		<b>Compte-rendu d'activités*</b> À destination de l'équipe projet et de <i>Cursus IDE@L</i> État d'avancement du projet, éléments pour le rapport d'évaluation ANR et pour accompagner la phase de bilan du projet dans une logique d'amélioration continue.	
<b>Activités pédagogiques et mises en situation</b>	<b>Ressources aux formats variés (vidéos, audio, pdf...)</b>	<b>Guide d'usage de l'enseignant*</b> Description détaillée des modalités et conditions d'exploitation du bloc.		<b>Contrat d'auteur*</b> Précise les modalités de mise à disposition du bloc.	
<b>Conditions et modalités d'évaluation des apprentissages et des compétences</b>					
<b>Évaluation des enseignements par les apprenants</b>	<b>Ressources complémentaires</b>				

\*Ces documents sont en téléchargement sur le site [cursus-ideal.fr](https://cursus-ideal.fr) à la rubrique « Appel à création de bloc ».

## 6.4. LA STRUCTURATION EN MAJEURE/MINEURE

Une formation transformée en Coursus IDE@L et totalement aboutie est composée d'une majeure et d'une mineure. La mineure est le support de la personnalisation du Coursus, par le choix des blocs qui la constituent. La mineure est un complément, un approfondissement de la majeure ou une ouverture. Elle est composée a minima de blocs d'apprentissage.

La distribution des ECTS est réalisée selon les modèles suivants :

### Licence

MODELE	MAJEURE (NB ECTS)	MINEURE (NB ECTS)			TOTAL LICENCE (NB ECTS)
		PART INTEGREE DANS LES 180 ECTS	PART SURNUMERAIRE	TOTAL MINEURE	
A	150	30 (=10 ECTS/an)	0	30	180
B	150	30 (=10 ECTS/an)	10	40	190
	150	30 (=10 ECTS/an)	20	50	200
	150	30 (=10 ECTS/an)	30	60	210
C	120	60 (=20 ECTS/an)	10	70	190
	120	60 (=20 ECTS/an)	20	80	200
	120	60 (=20 ECTS/an)	30	90	210

### Master

MODELE	MAJEURE (NB ECTS)	MINEURE (NB ECTS)			TOTAL MASTER (NB ECTS)
		PART INTEGREE DANS LES 120 ECTS	PART SURNUMERAIRE	TOTAL MINEURE	
A	90	30	0	30	120
B	90	30	10	40	130
	90	30	20	50	140
	90	30	30	60	150

La production de blocs a vocation à s'inscrire dans un projet complet de transformation d'une formation en Coursus IDE@L, qui pourra être déployé sur plusieurs années, en cohérence avec la politique des établissements

## 7. À CONSULTER

Sur le site internet [cursus-ideal.fr](http://cursus-ideal.fr) sont à disposition notamment :

- Le [Glossaire](#)
- La [Grille de labellisation](#) : critères de labellisation des blocs et caractéristiques des différents types de blocs d'apprentissage et du bloc de compétences.
- Le [Contrat d'auteur](#) : modalités de mise à disposition des contenus du bloc.
- La [FAQ](#)
- La rubrique [Contact](#) pour poser vos questions.
- L'[Offre de formation en pédagogie de l'enseignement supérieur](#) mutualisée à destination des enseignants des établissements du consortium.